

Catégorie C10 – Skeleton

1. Définition

Le Skeleton est un véhicule sans moteur. Il est composé d'un plateau posé sur châssis à 3 roues. La direction se fait avec un guidon. Le Skeleton est catégorisé dans les catégories de véhicules légers (moins de 35 kg) et est prévu pour 1 seul occupant. Le pilote conduit face contre sol comme pour le Skeleton de glace. Les mains et la tête à l'avant du véhicule.

2. Dimensions

Longitude maximum 1200mm
Largeur maximum 900mm

3. Poids

Le poids maximum du Skeleton sans pilote est de 35 kg.

4. Roues

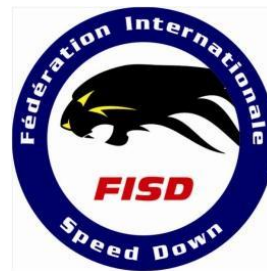
Le choix des roues est libre (gomme, uréthane..). Il est impératif que ces roues soient solides et de d'un diamètre maximum de **125mm**. Il est interdit de procéder a des modifications des roues qui ne soient pas occasionnées par l'usage normales de celle-ci.

5. Direction

Se fait avec un guidon (type Mountain Bike). Les freins doivent être installés sur le guidon sous forme de manettes.

6. Freins

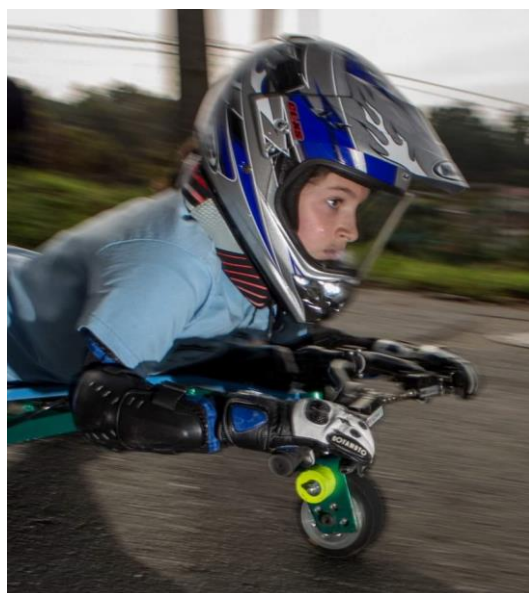
Il est obligatoire d'avoir 2 freins efficaces. Un sur chaque roue arrière et actionné par la main du pilote. Les manettes de freins sont installées sur le guidon comme sur un vélo. Il est d'usage d'utiliser des freins type V-brake avec des modifications (incurvé) dans les pinces de freins. Il est également possible d'utiliser des petits disques (type Moto-Mini) mais il est recommandé de les couvrir afin d'évité l'impact de pierres qui pourraient les abimer.



7. Equipement spécifiques

Protections type motocross et genouillères ou de motocyclisme (combinaison de cuire avec protections intégré), corps couvert, gants avec protections des doigts et casque intégral ou de motocross avec lunettes. Pour les moins de 16 ans minerve OBLIGATOIRE

Le choix du casque doit être fait de manière à toujours protéger le menton du participant. L'illustration ci-après représente le bon exemple à suivre :



8. Sécurité

Il est permis d'installer 2 ailettes latérales à la hauteur des hanches ou une centrale à la hauteur des genoux.

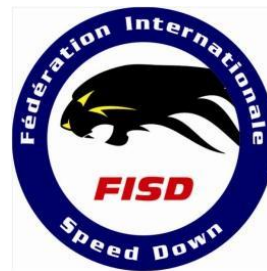
9. Dossards de course

En adéquation au "Règlement Technique de la FISD". Chapitre II – Point I. Les numéros de courses sont émis par l'organisateur de course. L'organisateur décidera de l'emplacement de celui-ci (bras ou casque).

10. Position de départ

Avec un genou sur la planche et les mains sur le guidon.

Une fois donné le top-départ, le pilote peut donner trois coup de pieds puis se lance sur sa planche. Les roues doivent toujours toucher le sol.



11. En course

En cas de sortie de route le pilote pourra se donner de l'élan en laissant un genou sur la planche et les mains sur le guidon et peut donner trois coup de pieds puis se lancer sur sa planche. Les roues doivent toujours toucher le sol.

12. Catégorie

Il existe une seule catégorie pour les Skeletons :

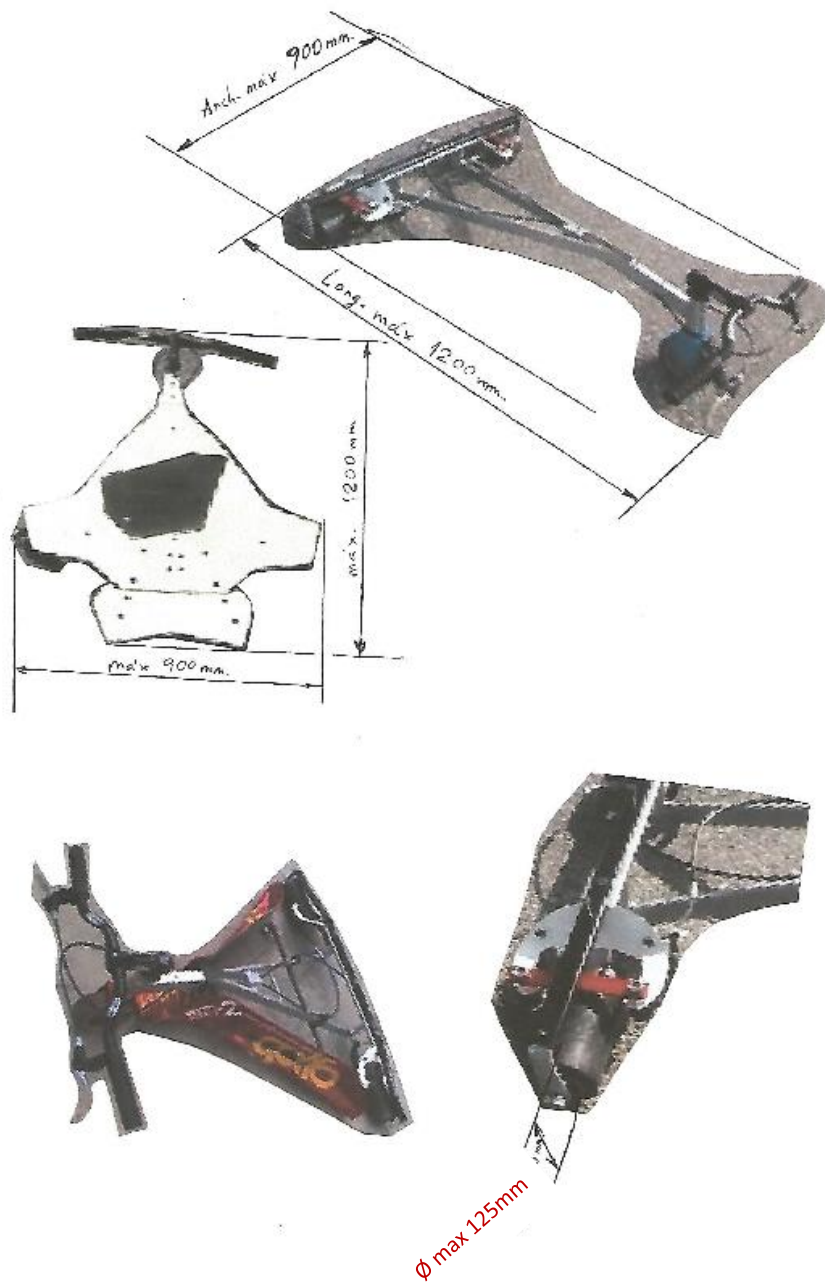
C10	A partir de 6 ans et plus
-----	---------------------------

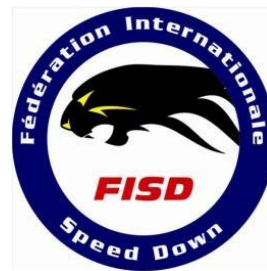
13. Sanctions

Le non-respect du présent règlement entraîne l'exclusion de la compétition. De plus cela entraînera l'exclusion d'une course de la FISD.



14. Illustration du véhicule





15. Historique des modifications

Modifications approuvées lors de l'AG à On le 05.11.2017 :

- Point 4: Augmentation du diamètre des roues de 120 à 125mm
- Point 7: Précision pour la définition du casque